

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· **1.1 Identificateur de produit**

· **Nom du produit** *RM 57 ASF*

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

· **Secteur d'utilisation**

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

· **Catégorie du procédé PROC11** *Pulvérisation en dehors d'installations industrielles*

· **Catégorie de rejet dans l'environnement**

ERC8a Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

ERC8d Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

· **Emploi de la substance / de la préparation** *Détergent à haute pression*

· **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

· **Producteur/fournisseur :**

Alfred Kärcher GmbH & Co. KG

Alfred-Kärcher-Str. 28-40

D - 71364 Winnenden

Postfach 160

D - 71349 Winnenden

Tel.: +49-7195-14-0

Fax : +49-7195-14-2212

Kärcher N.V.

Industrieweg 12

B - 2320 Hoogstraten

Tel.: +32-3-3400-711

Fax: +32-3-3146-443

Kärcher S.A.S.

5, avenue des Coquelicots

Z.A. des Petits Carreaux

F - 94865 Bonneuil sur Marne

Tel.: +33 (0) 1 43 99 67 70

Fax: +33 (0) 1 43 39 48 73

Kärcher AG

Industriestr. 16

CH - 8108 Dällikon

Fon: +41-44-8466-759

Fax: +41-44-8466-712

Internet: www.karcher.com

· **Service chargé des renseignements :**

Département PDE-D

Tel.: +49-7195-14-2398

Fax : +49-7195-14-3164

safetydata@karcher.com

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** *Tel.: 0049 30 30686 790 Giftnotruf Berlin*

Nom du produit RM 57 ASF

(suite de la page 1)

SECTION 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE

Xi; Irritant

R36: Irritant pour les yeux.

· Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

· Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· Marquage selon les directives CEE:

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / les lois respectives nationales

· Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:



Xi Irritant

· Phrases R:

36 Irritant pour les yeux.

· Phrases S:

23 Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

37/39 Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

· 2.3 Autres dangers

Il est démontré que le produit est exempt de composés halogènes à liaison organique (AOX), de nitrates, de composés de métaux lourds.

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

· Description :

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

Produit de nettoyage.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 06.11.2012

Numéro de version 2

Révision: 06.11.2012

Nom du produit RM 57 ASF

(suite de la page 2)

· Composants dangereux:

CAS: 68891-38-3 Reg.nr.: 01-2119488639-16-xxxx	sulfate d'ether de sodium laurique ☒ Xi R36/38 ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	10,1%
CAS: 61827-42-7 Reg.nr.: 02-2119549526-31-xxxx	ethoxylate d'alcool gras ☒ Xn R22; ☒ Xi R41 ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Acute Tox. 4, H302	2,5%

· Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

agents de surface anioniques	5 - 15%
agents de surface non ioniques, agents conservateurs (Diurée acétylénique tétraméthylolée, Methylchloroisothiazolinone, Methylisothiazolinone)	< 5%

· Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Remarques générales :** Envoyer immédiatement chercher un médecin
- **après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **après contact avec la peau :** Rincer à l'eau chaude
- **après contact avec les yeux :**
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **après ingestion :**
Si les troubles persistent, consulter un médecin.
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :** Porter un vêtement de protection totale

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Non nécessaire.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Diluer avec beaucoup d'eau.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
Ne pas rejeter dans le sous-sol ni dans les terrains
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel).
Assurer une aération suffisante.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 06.11.2012

Numéro de version 2

Révision: 06.11.2012

Nom du produit RM 57 ASF

(suite de la page 3)

· 6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

SECTION 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter le dégagement d'aérosols.

· **Préventions des incendies et des explosions:** *Aucune mesure particulière n'est requise.*

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

· **Stockage :**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** *Aucune exigence particulière.*

· **Indications concernant le stockage commun :** *non nécessaire*

· **Autres indications sur les conditions de stockage :** *Tenir les emballages hermétiquement fermés*

· **Classe de stockage :** *VCI: 12*

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**

Sans autre indication, voir point 7.

· 8.1 Paramètres de contrôle

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· **Équipement de protection individuel :**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

· **Protection respiratoire :**

Filtre A/P2.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Ne pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

· **Protection des mains :**



Gants de protection.

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 06.11.2012

Numéro de version 2

Révision: 06.11.2012

Nom du produit RM 57 ASF

(suite de la page 4)

- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Pour le contact permanent dans des domaines d'emploi ne présentant pas de risque élevé de blessures (ex: laboratoire), des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**
 - * caoutchouc butyle 0,7 mm, 480 min
- **Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:**
 - * caoutchouc nitrile 0,4 mm, 30 min
- **Protection des yeux :**



Lunettes de protection hermétiques.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales.**

· **Aspect:**

· Forme :	liquide
· Couleur :	bleu
· Odeur :	caractéristique
· Seuil olfactif:	Non déterminé.

· valeur du pH à 20 °C:	6,7 1 % 7,5
--------------------------------	----------------

· **Modification d'état**

· Point de fusion :	non déterminé
· Point d'ébullition :	100 °C

· Point d'éclair	non applicable
-------------------------	----------------

· Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non applicable.
--	-----------------

· **Température d'inflammation :**

· Température de décomposition :	Non déterminé.
---	----------------

· Auto-inflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
------------------------------	--

· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
-------------------------------	--------------------------------

· **Limites d'explosion :**

· inférieure :	Non déterminé.
· supérieure :	Non déterminé.

· Pression de vapeur :	Non déterminé.
-------------------------------	----------------

· Densité à 20 °C:	1,019 g/cm ³
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur.	Non déterminé.
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.

· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	entièrement miscible
---	----------------------

· Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé.
---	----------------

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 06.11.2012

Numéro de version 2

Révision: 06.11.2012

Nom du produit RM 57 ASF

(suite de la page 5)

· Viscosité :	
<i>dynamique à 20 °C:</i>	4 mPas
<i>cinématique :</i>	Non déterminé.
· Teneur en solvants :	
<i>solvants organiques</i>	0,0 %
<i>eau :</i>	87,0 %
<i>VOC (CE)</i>	0,02 %
<i>Teneur en substances solides :</i>	13,0 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** correspond à 10.3
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

SECTION 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :**
- **Effet primaire d'irritation :**
- de la peau :* Pas d'effet d'irritation.
- des yeux :* Effet d'irritation.
- **Sensibilisation :** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires :**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :
Irritant

SECTION 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques :**
- **Valeur DCO :** 262.000 mg/l
- **Indications générales :**
Le produit ne contient pas de formateurs de complexes organiques.
En conformité avec les paramètres d'application prescrit, le produit ne conduit pas à des émulsions stables.
Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 06.11.2012

Numéro de version 2

Révision: 06.11.2012

Nom du produit RM 57 ASF

(suite de la page 6)

- Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT**: Non applicable.
- **vPvB**: Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

· **Catalogue européen des déchets**

07 06 01*	eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses
-----------	---

- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.
- **Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

SECTION 14: Informations relatives au transport

- | | |
|--|---|
| · 14.1 No ONU | |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA | néant |
| · 14.2 Nom d'expédition des Nations unies | |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA | néant |
| · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA | |
| · Classe | néant |
| · 14.4 Groupe d'emballage | |
| · ADR, IMDG, IATA | néant |
| · 14.5 Dangers pour l'environnement: | |
| · Polluant marin : | Non |
| · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Non applicable. |
| · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC | Non applicable. |
| · Indications complémentaires de transport : | Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus |

SECTION 15: Informations réglementaires

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Prescriptions nationales :**
- **Indications sur les restrictions de travail :** Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 06.11.2012

Numéro de version 2

Révision: 06.11.2012

Nom du produit RM 57 ASF

(suite de la page 7)

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Une fiche d'information sur le produit est disponible sur demande.

· **Phrases importantes**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

R22 Nocif en cas d'ingestion.

R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

R41 Risque de lésions oculaires graves.

· **Service établissant la fiche technique : PDE-D**

· **Contact :**

Brigitte Kuehner

Dr. Rainer Doerfler

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

· 0.011-713.0 / RM 57/17 / 1605